Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 8 août 2023 19 h, à la salle du conseil municipal sise au 595, route 309 à Val-des-Bois et tenue sous la présidence du maire monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Madame la conseillère Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers René Houle, Adolf Hilgendorff, Claude Dupont, Jean Laniel et Clément Larocque.

ÉTAIT présente à titre de greffière d'assembler : Madame Anik Morin, directrice générale et greffière-trésorière.

ÉTAIENT également présents, à l'ouverture de la séance, 7 membres de la communauté.

La directrice générale informe, l'ensemble des personnes présentent, que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera publié sur le web. Par conséquent, toutes les personnes qui restent sur place consentent d'office à ladite publication audio.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum, la séance débute à 19 h sous la présidence de monsieur le maire Roland Montpetit.

Le maire soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
   - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023;
   - 3.2 Adoption des comptes de la période;
   - 3.3 Adoption des états financiers du mois de juin 2023;
   - 3.4 Adoption du budget révisé 2023-01;
   - 3.5 Congrès annuel de la FQM 2023;
   - 3.6 Adoption d'une politique de reconnaissance.
4. Travaux publics
   - 4.1 Contrat de service avec le ministère des Transports concernant le déneigement de la route 309.
5. Urbanisme et environnement
   - 5.1 Demande de dérogation mineure – 124, chemin du Pont-de-Bois, lot 443.
6. Informations diverses (non rapporté au procès-verbal)
7. Période de questions (non rapporté au procès-verbal)
8. Fermeture de la séance

2023-08-127
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AOÛT 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

2023-08-128
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

2023-08-129
POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 2023-07 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le rapport comptable du mois de juillet 2023 dressé par la directrice générale, portant le numéro 2023-07 totalisant une somme de **303 512.65 $** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : **169 254.43 $**
- Déboursés par chèque : **47 970,70 $**
- Déboursés par prélèvement : **11 824,49 $**
- Salaires : **74 463,03 $**

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la greffière-trésorière à procéder aux paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

2023-08-130
POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2023

La greffière-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1er au 30 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte les états financiers du mois de juin 2023 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

2023-08-131
ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2023-01

ATTENDU le budget 2023 adopté le 13 décembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter la prévision des dépenses et des revenus de l'activité Val-des-Bois en Musique soit 120 000 $ pour chacun;

ATTENDU QUE le total des dépenses et des revenus est égal, cette modification n'affecte pas la taxation foncière;

ATTENDU QUE le budget révisé se lit comme suit :

CHARGES	
ADMINISTRATION	647 312.00 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	284 668.00 $
TRANSPORT	805 039.00 $
HYGIÈNE DU MILIEU	251 112.00 $
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	151 442.00 $
LOISIRS ET CULTURE	~~251 608.00 $~~
AJOUT VAL-DES-BOIS EN MUSIQUE 120 000 $	371 608,00 $
FRAIS DE FINANCEMENT	62 083.00 $
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	141 690.00 $
RÉSERVE FINANCIÈRE	53 000.00 $
IMMOBILISATIONS	1 276 316.00 $
SUBVENTIONS QC ET CA	(907 442.00) $
APPROPRIATION RÉSERVES FIN.	(120 000.00) $
APPROPRIATION SURPLUS	(241 902.00) $
TOTAL :	**~~2 654 926.00 $~~**
	2 774 926,00 $

REVENUS	
TAXATION FONCIÈRE	1 551 565.00 $
TARIFICATION DES SERVICES	333 158.00 $
TENANTS LIEUX DE TAXES	48 928.00 $
TRANSFERTS	214 708.00 $
SERVICES RENDUS	~~297 627.00 $~~
AJOUT VAL-DES-BOIS EN MUSIQUE 120 000 $	417 627,00 $
IMPOSITION DE DROITS	187 440.00 $
AMENDES ET PÉNALITÉS	6 000.00 $
INTÉRÊTS	15 500.00 $
TOTAL :	**~~2 654 926.00 $~~**
	2 774 926.00 $

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU de modifier le budget 2023 en y ajoutant les sommes de 120 000 $ en revenus au GL 01 23171 494 et en dépense au GL 02 70220 494 pour l'évènement Val-des-Bois en Musique, portant ainsi le budget révisé 2023-01 à un équilibre de 2 774 926 $.

Adoptée à l'unanimité.

2023-08-132
<u>CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM 2023</u>

ATTENDU QUE le congrès de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) aura lieu à Québec du 28 au 30 septembre 2023;

ATTENDU QUE les informations, les ateliers et les formations donnés durant ce congrès sont importants pour la Municipalité, tant sur le plan politique, administratif que législatif;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et la directrice générale à participer au congrès 2023 de la FQM;

ET QUE les frais d'inscription, de repas et de déplacements soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2023-08-133
ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

ATTENDU QU'il est opportun de se doter d'une politique de reconnaissance pour les employés et les élus;

ATTENDU QUE ladite politique inclut des directives pour la reconnaissance des années de services, des évènements marquants et du départ des employés;

ATTENDU QUE ladite politique inclut des provisions relatives aux décès d'un élu ou d'un membre de sa famille;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle

ET RÉSOLU QUE la nouvelle politique de de reconnaissance de la municipalité soit acceptée et adoptée telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité.

2023-08-134
CONTRAT DE SERVICE AVEC LE MTQ CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 309 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

ATTENDU la proposition de contrat reçu du ministère des Transports (MTQ) pour le déneigement de la route 309 pour la période hivernale 2023-2024 à 2025-2026;

ATTENDU QUE le contrat de 3 ans inclut une clause d'indexation annuelle;

ATTENDU QUE ledit contrat fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, le contrat de service du MTQ relatif au déneigement de la route 309 pour les périodes hivernales 2023-2024 à 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité**.**

2023-08-135
DÉROGATION MINEURE – 124-443 CHEMIN DU PONT-DE-BOIS

ATTENDU QUE le propriétaire du 124-443, chemin du Pont-de-Bois a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'implantation d'un véhicule récréatif de type maison de parc et ses aménagements connexes à une distance moindre que celle exigée par le règlement de zonage en marge avant, soit à 1,13 mètre plutôt que le 6 mètres prescrit;

ATTENDU QUE le propriétaire implante un véhicule récréatif de dimension supérieur au même endroit que le précédent;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 124-443, chemin du Pont-de-Bois, lui permettant l'implantation d'un véhicule récréatif à une distance de 1,13 mètre de la marge avant, telle que présentée dans la demande de dérogation mineure soumise par celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, greffière-trésorière

2023-08-136
LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 33)

Il EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

……	……
Roland Montpetit, maire	**Anik Morin, greffière-trésorière**

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.